

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS - FRANCE

TÉL. 325-36-74

C. C. P. 1248-74 PARIS

Le 14 août 1974, les paysans de Santa Teresinha, village d'Amazonie, vont savoir s'ils sont perdants ou gagnants dans le conflit foncier qui les oppose depuis de nombreuses années à une puissante Société d'Elevage et de Production de Viande.

Conflit classique, pourrait-on dire, dans le Far-west brésilien qu'est aujourd'hui devenue l'Amazonie.

Conflit significatif, tant dans le problème posé par la mise en valeur des terres vierges, que dans les lenteurs et les détours de l'action judiciaire.

A la suite des documents déjà publiés par DIAL sur cette question (cf D 19-59-60-61-62-63-103-105-109), nous donnons ici les éléments essentiels de cette "affaire" qui a défrayé la chronique nationale et internationale.

(Note DIAL - 26/06/74)

1- DONNEES DE BASE DU CONFLIT

1-1 Le village

La localité de Santa Teresinha fait partie de la municipalité de Luciara, arrondissement de Barra Do Garças, Etat du Mato Grosso, sur les bords du fleuve Araguaia et face à l'île de Bananal. Elle est située dans "l'Amazonie légale".

1-2 La population

Elle est composée de 150 familles environ, totalisant quelque 1.000 habitants. Les premiers "colons" sont arrivés en 1910 dans la région, et la localité a été fondée en 1931.

1-3 Les terres des habitants

Conformément à la Constitution brésilienne et au droit coutumier, les terres "devolutas" (terres vierges appartenant à l'Etat), appartiennent aux premiers occupants qui les défrichent. C'est à ce titre que les habitants de Santa Teresinha se considèrent comme les propriétaires de leur village (zone urbaine), des lots attenants (zone suburbaine) et des terres plus distantes (zone rurale).

1-4 Les terres de la CIVA

En 1960, la Société CIVA - Compagnie Immobilière de la Vallée de l'Araguaia achète au gouverneur de l'Etat du Mato Grosso une aire située dans cette région et totalisant 1.200.000 (un million deux cents mille) hectares.

1-5 Les terres de la CODEARA

Dans les années suivantes, cette aire est partagée en domaines et revendue. La Société CODEARA - Compagnie de Développement de l'Araguaia,

dont le siège social est à São Paulo, achète en 1966 un lot de 196.507,24 hectares.

2- LES PARTIES EN CONFLIT

2-1 Le contentieux

C'est surtout à partir de 1967 que se développe le conflit sur la propriété des terres dans la région de Santa Teresinha entre, d'une part, les habitants du village au titre de premiers occupants et, d'autre part, la Société CODEARA qui revendique ses droits exclusifs de propriété sur la totalité des terres.

2-2 La SUDAM

Pour la mise en valeur de son domaine, la Société CODEARA bénéficie de subventions et de crédits au titre de la SUDAM - Surintendance pour le Développement de l'Amazonie, organisme gouvernemental chargé de l'approbation des projets agro-pastoraux en Amazonie.

2-3 L'IBRA (INCRA)

Sous la dépendance du ministère de l'Agriculture, l'IBRA - Institut Brésilien de la Réforme Agraire, remplacé en 1970 par l'INCRA - Institut National de la Colonisation et de la Réforme Agraire, a pour tâche de veiller à l'application de la politique agraire du Gouvernement. Un de ses services est celui du cadastre et de la délimitation des terres.

2-4 La municipalité de Luciara

A 90 km de Santa Teresinha, le bourg de Luciara est le siège de la municipalité. C'est à son niveau que se décide le règlement du conflit mais c'est là aussi que se font le plus vivement sentir les pressions venant des divers côtés.

2-5 Les habitants de Santa Teresinha

Organisés pour la plupart d'entre eux en "Coopérative Mixte Agricole de l'Araguaia" (enregistrée en mai 1965 sous le numéro 8.173), les habitants du village demandent à plusieurs reprises - et ce, pendant plusieurs années - que des titres de propriété en bonne et due forme soient concédés aux cultivateurs recensés par l'IBRA - Institut Brésilien de la Réforme Agraire.

En 1968, ils sont au nombre de 128.

2-6 Les autorités religieuses

Par l'intermédiaire du curé du village, le P. François Jentel, lui-même concerné dans le conflit au titre d'un lot appartenant à la paroisse, les cultivateurs de Santa Teresinha bénéficient de l'appui de l'évêque de la région: d'abord Mgr Tomas Balduino, ensuite Mgr Alano du Noday (évêques successifs de Conceição do Araguaia), puis Mgr Pedro Casaldáliga (évêque de São Félix, nouvelle circonscription ecclésiastique à partir de 1971).

3- DEVELOPPEMENT DU CONFLIT

3-1 A partir de 1967

La Société CODEARA commence à mettre en application un plan d'expulsion des habitants de Santa Teresinha, en trois étapes:

-persuader les habitants de s'en aller;
- racheter les troupeaux et les installations;
- exercer des pressions et opérer par voie de menaces.
La police militaire de l'Etat du Mato Grosso détache deux policiers au service de la Société CODEARA.

3-2 De 1967 à 1971

Exactions diverses de la part de la Société CODEARA. Arrestations de cultivateurs. (Cf Documents DIAL D 61: "Liste des agressions perpétrées par la CODEARA contre la population de Santa Teresinha").

3-3 10 février 1972

Invasion à main armée d'un terrain paroissial de la part d'employés de la CODEARA et destruction des murs du dispensaire paroissial en construction.

3-4 3 mars 1972

Nouvelle invasion à main armée du terrain paroissial. Les cultivateurs appliqués à la reconstruction du dispensaire sortent leurs fusils de chasse et, en état de légitime défense, tirent. Bilan: sept blessés légers parmi le personnel de la Société CODEARA. Personne n'est touché parmi les policiers militaires les accompagnant.

3-5 28 mai 1973

Le Tribunal Militaire de Campo Grande (Mato Grosso) condamne, à l'unanimité des voix moins une, le P. François Jentel, curé de Santa Teresinha, à dix ans de réclusion pour "incitation à la lutte entre classes et à l'animosité contre les Forces Armées".

3-6 21 mai 1974

Le Tribunal Militaire Suprême de Brasília se déclare incompétent et annule la sentence du Tribunal Militaire de Campo Grande. Le P. Jentel est libéré et le procès renvoyé en justice civile.

3-7 mai 1974

Les exactions continuent dans le village de Santa Teresinha. La Société CODEARA annonce qu'elle va clôturer l'agglomération.

4- LE REGLEMENT LEGAL

4-1 Avril 1967

Le Président de la République reçoit un rapport sur la région de Santa Teresinha signé par Mgr Tomás Balduino, évêque de Conceição do Araguaia. Il y est fait état des propositions suivantes:

- création d'un District de Santa Teresinha;
- concession de titres de propriété aux habitants;
- expropriation d'une zone totale de 10.000 hectares au bénéfice des habitants.

4-2 29 novembre 1967

Le Président de la République transmet le rapport au ministre de l'Agriculture avec avis favorable: "Pour mesures appropriées".

4-3 Août 1968

Le maire de Luciara fait approuver par le Conseil Municipal le plan de lotissement du village de Santa Teresinha élaboré par la Société CODEARA, mais dont le dossier était incomplet. En échange, il reçoit à titre personnel la promesse de l'attribution par la Société de dix parcelles dans la zone urbaine (chaque parcelle représentant une valeur de 1.250 cruzeiros).

4-4 Mars 1969

Le Tribunal civil de Barra do Garças est saisi d'une plainte en opposition déposée par les habitants de Santa Teresinha pour irrégularité du dossier concernant le plan de lotissement.

Après avoir reçu la plainte, le juge ne se prononce pas. L'IBRA non plus.

4-5 5 mai 1970

La Société CODEARA signe un acte de donation à la municipalité de Luciara d'une aire de 5.200 hectares, destinée à la zone rurale des habitants de Santa Teresinha.

Mais l'aire est située à cinq kilomètres à l'ouest de Santa Teresinha. L'INCRA s'était montré favorable à la proposition de la Société CODEARA et déclaré incompétent pour le règlement concernant la zone urbaine et la zone suburbaine.

4-6 17 septembre 1970

La municipalité de Luciara vote à l'unanimité un arrêté d'expropriation en faveur des habitants de Santa Teresinha, incluant la zone urbaine et la zone suburbaine. L'aire expropriée mesure un peu plus de 2.000 hectares.

L'arrêté municipal est enregistré dans le livre des actes de la municipalité, mais il n'est pas promulgué par suite des pressions de la CODEARA.

4-7 Au cours de 1971

La Société CODEARA fait pression sur les habitants de Santa Teresinha pour rendre inopérant l'arrêté municipal du 17 septembre 1970. Elle s'efforce de négocier avec les cultivateurs sur la base du plan de lotissement concernant la zone urbaine, en prenant bien soin de ne pas aborder la question de la zone suburbaine qu'elle prétend récupérer à son profit.

Les tentatives échouent provisoirement.

4-8 17 avril 1972

Le président de la République signe le décret-loi n° 70.430 donnant autorité à l'INCRA pour veiller au respect des droits des petits cultivateurs dont les terres sont enclavées dans les propriétés des Sociétés d'élevage agréées par la SUDAM.

4-9 31 mai 1972

1) Le président de l'INCRA signe le décret ministériel n° 1293 décidant:

- l'attribution d'une zone urbaine de 211,78 hectares, destinée aux habitants de Santa Teresinha et détachée de l'aire appartenant à la Société CODEARA;
- le règlement séparé du litige concernant la zone suburbaine et la zone rurale.

2) En même temps, dans un document séparé, le président de l'INCRA soulignait que l'approbation de fait du plan de lotissement de la Société CODEARA était soumise au "respect intégral de toutes les propriétés existant antérieurement à la CODEARA". Celle-ci devait s'engager à délimiter, dans la zone rurale, des parcelles de 100 hectares au lieu des 50 prévus auparavant pour chaque famille de cultivateurs recensée par l'INCRA.

4-10 14 août 1972

Le maire de Luciara promulgue l'arrêté municipal d'expropriation adopté le 14 septembre 1970. L'expropriation concerne surtout la zone suburbaine. La publication est faite dans le Journal Officiel de l'Etat du Mato Grosso.

Pour l'indemnisation de la Société CODEARA, un dépôt légal en banque est constitué. Le gouverneur de l'Etat du Mato Grosso débloque une subvention de 20.000 cruzeiros à titre de participation pour la municipalité de Luciara.

L'INCRA, de son côté, offre la collaboration gratuite de ses géomètres pour la délimitation de la zone expropriée; ceux-ci procèdent à la délimitation de l'aire en question.

4-11 30 septembre 1972

Au cours de manoeuvres anti-guérillas dans cette région de l'Araguaia, le général Jansen, commandant la brigade de Corumba, intervient personnellement dans le conflit (le général Souza e Mello, commandant en chef de la 2e Armée - São Paulo, est personnellement présent à Santa Teresinha le 1er octobre 1972).

Après deux jours de discussions, le maire de Luciara s'engage à envoyer à la municipalité un message demandant la révocation de l'arrêté municipal. En fait le message ne sera pas transmis.

En échange, la Société CODEARA garantit l'application du décret ministériel du 31 mai 1972 concernant l'expropriation de la zone urbaine.

Par la suite le dépôt légal en banque de 20.000 cruzeiros, destiné à l'indemnisation de la Société CODEARA, est retiré et la somme restituée à la trésorerie de l'Etat du Mato Grosso.

4-12 Fin 1973 et début 1974

La majorité des parcelles de 100 hectares de la zone rurale sont effectivement attribuées et délimitées sous la responsabilité de l'INCRA.

4-13 14 août 1974

Conformément à la législation en vigueur, l'arrêté municipal du 14 août 1972 sera considéré comme caduc si le dépôt légal en banque pour indemnisation n'est pas effectué dans les deux ans qui suivent la promulgation de l'arrêté.

5- CONCLUSION

5-1 Le conflit foncier de Santa Teresinha dure depuis une dizaine d'années. Il existe au Brésil d'innombrables cas similaires qui se trouvent "réglés" beaucoup plus vite: par la force et au bénéfice des sociétés d'investissement.

L'affaire de Santa Teresinha a pris une dimension nationale par suite d'un certain nombre de circonstances favorables, dont, en particulier,

L'intervention directe des autorités religieuses. La résonnance du conflit est telle qu'une solution de force est exclue de la part de la Société CODEARA.

5-2 La solution légale du conflit concernant la zone urbaine existe: c'est le décret-ministériel du 31 mai 1972. En vertu de son application, la CODEARA a entrepris de clôturer le village, isolant ainsi en partie les habitants de leurs pâturages situés dans la zone suburbaine. Les habitants refusent la mesure de la Société CODEARA, interprétée comme vexatoire, tant que la question de la zone suburbaine n'est pas réglée.

5-3 Le problème de la zone rurale est en voie de règlement. L'augmentation à 100 hectares pour la superficie des parcelles attribuées est conforme aux décisions de l'INCRA et rejoint les propositions initiales faites au président de la République dès 1967 par les habitants de Santa Teresinha.

5-4 Le conflit continue en ce qui concerne la zone suburbaine. L'arrêté municipal promulgué le 14 août 1972 donne satisfaction aux habitants du village contre la Société CODEARA.

5-5 L'objectif actuel de la Société CODEARA est d'obtenir l'annulation de cet arrêté municipal. Cet objectif sera atteint si le dépôt légal en banque d'une somme destinée à l'indemnisation n'est pas fait avant le 14 août 1974.

5-6 En cas d'annulation par prescription de l'arrêté municipal d'expropriation, la Société CODEARA marquera un point à son avantage.
Quelle sera la réaction des paysans?

(Document élaboré par DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)